



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 04 juin 2020

Aux Provoiseurs/Principaux

Objet : 2S2C

Vous avez probablement déjà été destinataires de courriers vous sollicitant pour la mise en place du nouveau dispositif « Sport, santé, culture, civisme », dit « 2S2C » décidé par les ministres de l'Éducation nationale et des Sports.

Ce dispositif a comme objectif affiché, dans la période de mise en place du déconfinement, de développer, entre autres, les pratiques sportives à l'École.

On aurait pu imaginer des mesures d'accompagnement ou d'aide à la reprise progressive des cours... mais son positionnement explicite sur le temps scolaire pose de fait des problèmes qui renvoient à la fonction de l'École.

A de nombreux endroits les installations sportives ont été réservées pour le 2S2C alors que les créneaux étaient dévolus à des établissements scolaires dans le cadre de l'enseignement de l'EPS ou de l'Association Sportive. Ainsi certains enseignants d'EPS ne peuvent plus faire leur travail, alors même que les cours ont repris.

Nous passerions donc d'un enseignement de l'EPS obligatoire pour toutes et tous sur tout le territoire, à des possibilités d'accès à certains pans de la culture en fonction de considérations locales. Sans parler de la mise en concurrence entre ce dispositif et les cours d'EPS ou l'Association Sportive, notamment concernant les installations.

Ce dispositif étant laissé au libre choix des collectivités, l'égalité et l'équité seraient largement battues en brèche du fait des différences de moyens, tant sur le plan des personnes ressources que des installations disponibles.

Ce qui était annoncé comme transitoire est finalement annoncé comme ayant vocation à s'inscrire dans la durée. Se mettrait donc en place, au sein du service public d'éducation, une école avec des enseignements dits fondamentaux, dispensés par des professeurs formés à Bac+5 et le non fondamental, contenu dans le 2S2C, dispensé par des animateurs, des ETAPS ou d'autres acteurs associatifs. Pour le SNEP FSU toutes les disciplines concourent au développement complet de l'élève et toutes les disciplines doivent rester obligatoires et enseignées dans le cadre scolaire. C'est la seule condition pour que tous les élèves puissent bénéficier de leur enseignement.

Le travail fait par les équipes EPS dans les établissements et tout l'apport de cette discipline à la réussite des élèves sont unanimement reconnus. C'est un apport original mais aussi essentiel aujourd'hui vu les dernières études sur la condition physique des jeunes.

L'EPS comme l'AS se retrouvent ainsi mis en danger par la mise en place de ce dispositif 2S2C. Et un énième dispositif vient se rajouter à tous ceux déjà existants.

Nous souhaiterions donc vous rencontrer en tant que Chef d'établissement ou en tant que représentant·e de votre organisation syndicale, pour discuter de cette situation.

Soyez assuré·e de notre attachement au service public d'éducation.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général